

Cette charte éthique et déontologique engage nos consultant(e)s dans le cadre de la prestation du bilan de compétences.

Les consultant(e)s s'engagent à :

- Exercer leur fonction à partir de leur formation et expérience.
- Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée.
- Répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure.
- Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
- Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'expert(e) ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.
- Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.
- Respecter le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles. La nature et la teneur des investigations menées doivent avoir un lien direct avec l'objet du Bilan de compétences du bénéficiaire.
- Faire appel à un psychologue ou toute personne dûment habilitée si des outils/méthodes relevant de ce champ disciplinaire sont utilisés au cours du bilan.
- Proposer au bénéficiaire une rencontre à 6 mois afin de faire le point de sa situation (rendez-vous de suivi).
- Respecter la confidentialité et ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.

Fait à Livry-Gargan, le 18/01/2023

*Jihane Al Khaznawi, Consultante Bilan de Compétences*

